

Acte de naissance

Par **BYTYO**, le **25/10/2011** à **22:44**

BONJOUR, MON ONCLE A SON EXTRAIT FRANÇAIS QUI EST DATE DE 1956 IL ES NE EN CÔTE D'IVOIRE ET SOUHAITE FAIRE UNE NOUVELLE COPIE COMMENT FAIRE. JE

Par **Camille**, le **26/10/2011** à **08:23**

Bonjour,
Evitez d'écrire en majuscules !
Oncle de nationalité française ?

Si oui :

Actuellement domicilié en Côte d'Ivoire ? Voir l'ambassade de France.

Actuellement domicilié en France ? Voir

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-etranger_1296/vos-droits-demarches_1395/etat-civil_1399/demarches-relatives-aux-actes-etat-civil_13108/delivrance-un-acte-etat-civil_28609.html

Il y a un formulaire en ligne qui permet de faire une demande par Internet. Délai environ 15 jours. C'est gratuit.

Par **bytyo**, le **03/11/2011** à **15:26**

merci camille, mais je n'arrive pas à m'inscrire vous pouvez m'aider.

Par **Camille**, le **03/11/2011** à **17:19**

Bonjour,

Pour autant que je m'en souviene, aucune inscription n'est nécessaire. Juste un formulaire à remplir.

En haut et à droite de la page donnée en lien, cliquer sur "Démarches en ligne : **[s]Demande en ligne d'acte d'état-civil[/s]**".

Ou, au milieu de la page, sur : " Pour les demandes au Service central d'état civil, utiliser le **[s] formulaire en ligne**

[/s] qui permet un service plus rapide."

En bas de la page qui apparait, cliquer sur Suivant, jusqu'à arriver à la première page du formulaire.

Apparemment, ils proposent même d'envoyer les résultats à l'étranger (donc, demandes depuis l'étranger possibles aussi).